

ENVIRONNEMENT : Avancée décisive pour le projet du Parc National "entre Champagne et Bourgogne"

Le projet de Parc national entre Champagne et Bourgogne avance d'un cran. Ainsi, selon le média [Traces Ecrites](#), la publication au journal officiel du 9 mars 2016 d'un arrêté « *portant prise en considération* » fait franchir une nouvelle étape au projet du Parc. Rappelons que c'est le territoire "entre Champagne et Bourgogne" qui avait été retenu, à l'été 2009, pour porter le projet d'un parc national forestier de plaine, suite au Grenelle de l'Environnement de 2007. Le cœur du projet valorise « *la forêt feuillue de plaine* », sur une surface totale de 220.000 ha dont la moitié en forêts, dans le [DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR](#) / **T** : 03.80.63.66.00 (siège à Dijon/21) et le [DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE](#) / **T** : 03.25.32.88.88 (siège à Chaumont/52). Le projet suscite des interrogations de la part des exploitants agricoles et forestiers qui craignent des contraintes de gestion. Par conséquent, une consultation a été lancée, animée par les chambres d'agriculture des 2 départements, et doit faire remonter, avant le 25 mars, les propositions de la profession agricole. Une rencontre est prévue le 29 mars avec Françoise Souliman, préfète de la Haute-Marne nommée en février dernier et qui a hérité de la coordination du projet. www.cotedor.fr / www.haute-marne.fr